

L'expérience que nous avons acquise ces cinq dernières années, grâce aux mesures de confiance, a été positive. Elle nous encourage à explorer la proposition énoncée dans l'Acte final, selon laquelle ces mesures pourraient être développées et étendues de façon à renforcer cette confiance. L'adoption de telles mesures pourrait créer une atmosphère de plus grande ouverture et de plus grande stabilité dans les affaires militaires, ce qui pourrait déboucher sur l'adoption de mesures de désarmement réel, sur un accord sur le règlement pacifique des différends, et ultimement sur un pacte de non-agression. Cependant, nous soutenons que, pour que les mesures de confiance puissent jouer ce rôle, elles doivent être militairement significatives, vérifiables, mutuellement obligatoires et applicables à toute l'Europe, de l'océan Atlantique à l'Oural. Nous sommes également persuadés que, tant que ces critères prévaudront, il sera possible de dégager de la réunion de Madrid un mandat en vue de la convocation d'une réunion subséquente, peut-être à un haut niveau, qui explorerait les moyens de développer et d'étendre les mesures de confiance et rapporterait les résultats de ses travaux à la prochaine réunion de suivi de la CSCE.

Quant aux questions de désarmement, je ne soulignerai jamais assez leur aspect concret. Nous n'effectuerons pas de progrès réels par de simples déclarations de bonne foi ou en cherchant à légiférer sur des intentions. Nous devons nous attaquer à la question vitale, celle de la capacité militaire. En d'autres termes, nous devons limiter les possibilités de faire la guerre.

Monsieur le Président, l'Acte final offre de nombreuses possibilités de collaboration plus grande dans les secteurs de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement. Nous avons reconnu dans ce document que la coopération dans ces domaines peut être développée sur la base de l'égalité, de la satisfaction mutuelle et de la réciprocité. Au cours des prochaines semaines, la réciprocité - un élément clé de la détente - restera très présente à l'esprit des membres de ma délégation lorsqu'ils examineront dans quelle mesure les dispositions de l'Acte ont été appliquées, particulièrement au niveau des échanges commerciaux et scientifiques. Nous cherchons à établir une base solide sur laquelle bâtir et étendre la coopération future.

Comme ils constituent la plus grande partie de la communauté industrielle internationale, les États participants partagent de lourdes responsabilités vis-à-vis du reste du monde. Nous devons faire face à d'immenses défis. Nous devons également coopérer pour y répondre. Nous devrions rechercher une répartition plus rationnelle des ressources, qui bénéficierait non seulement aux peuples